

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Smirgeomes : grille tarifaire 2016. Le sujet est reporté au prochain conseil, car certains éléments manquent pour pouvoir délibérer.
- Surtaxe assainissement 2016 : le tarif est fixé à 0.90 €/m³ contre 0.85 € en 2015.
- Budget Primitif 2015 : une décision modificative est prise pour prévoir des crédits permettant de rembourser les cautions des locataires quittant les logements communaux (en l'occurrence, un locataire est parti et un autre est susceptible de partir avant le vote du prochain budget, soit une somme globale de 660 €).
- Recensement de la population : il a été déterminé les conditions de rémunération des agents recenseurs.
- Communauté de Communes du Pays Calaisien : en qualité de commune voisine à cette communauté, nous sommes sollicités pour donner un avis sur la modification du PLU de Bessé sur Bray. A la demande de modification simplifiée de leur PLU (article 2), il a été émis un avis favorable.
- Départ en retraite d'un agent communal : attribution d'une somme permettant d'offrir un cadeau,
- Gîte de France : détermination du tarif de location sur une période d'un mois. (400 €).
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER